

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 15 novembre 2021 à 19H00 à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6

Assistent également à la séance, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière et Mme Isabelle Doyon, adjointe à la directrice générale.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
- 9- Signataire des effets bancaires;
- 10- Nommer le maire suppléant;
- 11- Nommer le représentant municipal à l'Agglomération Cookshire-Eaton;
- 12- Nommer les comités;
- 13- Entretien hivernal du stationnement de l'Hôtel de Ville;
- 14- Séance du conseil pour 2022;
- 15- Date d'adoption des prévisions budgétaires;
- 16- Avis de motion pour adopter un règlement fixant le taux de taxation et services;
- 17- Entente Bury – matières résiduelles;
- 18- Demande d'autorisation à la CPTAQ;
- 19- Piste Cyclables, Sawyerville – Newport - Saint-Isidore de Clifton;
- 20- Varia ouvert;
 - a) Travaux bâtisse
 - b) Achat d'un portable
- 21- Période de questions;
- 22- Fin de la séance.

2021-113 *résolution no 2021-113*

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 15 novembre 2021.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre 2021

2021-114 *résolution no 2021-114*

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021 est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de question

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2021-11-15 a été remise aux membres du conseil.

2021-115 *résolution no 2021-115*

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que la correspondance 2021-11-15 soit déposé aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- GraphAlba (Geneviève Lussier) - Renouvellement 2022 (maintenance du site web) 2 160.00 \$

2021-116 *résolution no 2021-116*

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que l'offre de services à 2 160 \$ pour l'entretien du site web en 2022 de Geneviève Lussier (Graphalba) soit accepté.

ADOPTÉE

2- Table de concertation des personnes âgées du Haut-St-François – 9 septembre dernier l'aga a été tenue, nouveau conseil d'administration a été nommé.

3- Connexion- Citoyens – Offre du service 211 (information et référence vers les services et programmes communautaires, publics et parapublics, 1\$ /habitant/année.

4- Club Auto-Neige Cookshire Inc. – – Demande d'autorisation pour les traverses de routes sur le territoire de la municipalité. (Flanders, Grapes, Lapointe, Rivière-du-Nord et New Mexico)

2021-117 *résolution no 2021-117*

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu que le conseil municipal de Newport autorise la reconduction des traverses de motoneiges sur les chemins Flanders, Grapes, Rivière du Nord et New Mexico ainsi que de circuler sur une distance de 270 mètres sur le chemin de la Rivière-du-Nord et 323 mètres sur le chemin New Mexico, et environ 100 mètres à l'intersection Rivière-du-Nord et Grapes pour la saison 2021-2022, au Club d'Auto-Neige Cookshire Inc., conditionnellement à l'installation d'une signalisation conforme aux normes par le club.

ADOPTÉE

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2021-10-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

9	Infotech (Implantation de version, papeterie taxes)	1 229.09 \$
10	Petite Caisse (timbres élections et autres)	1 079.95 \$
20	Matériaux Prévost (quincaillerie)	74.27 \$
21	Impression Haut-St-François (Élections Bulletins, carte)	766.08 \$
24	9152-2425 Québec inc. (Matières résiduelles)	6 592.15 \$
26	M.R.C. du Haut-Saint-François (Téléphonie oct., règlement)	1 622.94 \$
33	Fonds information sur territoire (mutations sept., oct.)	48.80 \$
40	Luc Deslongchamps (frais déplacement)	154.98 \$
62	Wolters Kluwer Ltée (Code municipal)	1 009.05 \$
70	Marcel Blais (pelle et camion)	4 248.32 \$
128	Gravière Bouchard (rechargement gravier)	3 374.03 \$
144	Centre de Location Idéal enr. (nacel St-Mathias)	186.26 \$
247	Poste Canada (Timbres année 2022)	1 586.66 \$
255	Scierie Labranche (Gravier)	2 505.48 \$
256	Scalabrini et fils inc. (niveleuse Rivière du Nord.....)	5 389.46 \$
257	Régie Haut-Saint-François & Sherbrooke	4 492.81 \$
382	Lyne Maisonneuve (agente ressource)	234.48 \$
394	Les Éditions Juridiques FD inc. (enveloppes élections)	166.60 \$
438	RGE 2007 inc. (lumière avant Hotel de ville)	170.51 \$
450	Corp. Petroles Parkland (Essence pick-up)	308.15 \$
458	Excavation Richard Blais & Fils (pelle, camion 10 roues)	2 024.98 \$
501	Laurie Brazel (Conciergerie d'octobre)	375.00 \$
516	Faut L'Fer (Filets St-Mathias et plafond cantine)	200.92 \$
532	RIC Entreprise (Bordure chemins)	28 709.26 \$
539	Priorité Stratégie inc. (formations 2022 risque)	4 651.89 \$
545	Labranche Jocelyn (Commun. Novembre 2021)	45.46 \$
567	Therrin Couture Jolie-Cœur SENCRL (litige Agglo)	1 133.08 \$
580	9155-2331 Québec inc.(camion 10 roues)	2 089.30 \$
582	Signalisation Kalitec (Vinyl blanc pour num. civique)	252.95 \$
603	Instal Modules Québec inc. (ins. jeux St-Mathias)	4 943.93 \$
604	Modules de Jeux Profun inc (Module St-Mathias)	20 086.13 \$
605	Permafib (Bandes Patinoire St-Mathias)	44 016.55 \$
606	Excavation AR Valois Inc. (ins. Glissières Lawrence)	1 519.40 \$
607	Café L'Orchidée (Repas élection)	317.34 \$
608	Signal Service inc. (radar pédagogique+ ins.)	7 483.72 \$
	Hydro-Québec octobre 2021	543.36 \$
	Remise d'octobre 2021	4 780.77 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	158 379.63 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Salaire du Conseil	3 253.09 \$
	Salaire d'octobre 2021	11 963.75 \$
	Salaire élections 2021	4 248.00 \$
	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	19 464.84 \$
	TOTAL	177 844.47 \$

2021-118 Résolution no 2021-118

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

La conseillère Désindes remet un rapport de dépenses/recettes de l'OTJ st-Mathias pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} novembre 2021.

Le conseiller Bowker informe sur l'agglomération Cookshire-Eaton.

8.2) inspecteur en bâtiment

Le rapport a été déposé, le conseil prend connaissance du rapport.

8.3) inspecteur en voirie

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

9) Signataire des effets bancaires

2021-119 Résolution no 2021-119

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le maire et/ou le maire suppléant soient autorisés à signer tous les effets bancaires, et tout autre effet municipal pour et au nom de la municipalité de Newport avec la directrice générale.

ADOPTÉ

10) Nommer le maire suppléant

2021-120 Résolution no 2021-120

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que le conseiller Germain Boutin soit nommé maire suppléant pour l'année 2022.

ADOPTÉE

Nommer le Substitut à la MRC

2021-121 Résolution no 2021-121

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que le conseiller Germain Boutin soit nommé le substitut du maire pour siéger à la M.R.C. du Haut-Saint-François lorsque le maire est dans l'incapacité d'agir pour l'année 2022.

ADOPTÉE

11) Nommer le représentant municipal à l'Agglomération Cookshire-Eaton - 2022

2021-122 Résolution no 2021-122

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le conseiller Jeffrey Bowker soit nommé le représentant municipal à l'Agglomération Cookshire-Eaton pour l'année 2022.

ADOPTÉE

12) Nommer les comités – 2022

Monsieur le maire donne une liste des comités proposés pour 2022.

	COMITÉ – 2022
ENVIRONNEMENT (Cours d'eau – forêt – fosses septiques – CLD – SADC - DÉVELOPPEMENT	AMANDA HAMEL
MADA – CITOYENS - (Pacte rural)	ANNE-MARIE YEATES DUBEAU
SÉCURITÉ CIVILE - INCENDIE (Agglomération)	JEFFREY BOWKER
VOIRIE	GERMAIN BOUTIN JEFFREY BOWKER TIMOTHY MORRISON
LOISIRS	JACQUELINE DÉSIDES

2021-123 Résolution no 2021-123

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la liste de comités décrite ci-haut soit acceptée pour l'année 2022. Le maire faisant partie de tous les comités.

ADOPTÉE

13) Entretien hivernal de l'Hôtel de Ville

La directrice générale informe de deux offres reçues :

Roger Villeneuve : 1 800 \$ plus taxes

Scott Stevenson : 1 900 \$ plus taxes

Des informations additionnelles seront prises et une résolution pour accepter l'offre sera adoptée à la séance du 6 décembre prochain.

14) Séance du conseil pour 2022

La directrice générale a remis copie à tous les membres du conseil le projet de résolution du calendrier de séance 2022.

2021-124 Résolution no 2021-124

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 se tiendront toujours le premier lundi du mois, à moins qu'un congé férié coïncide avec cette journée. Les dates retenues sont donc lundi le 10 janvier, lundi le 7 février, lundi le 7 mars, lundi le 4 avril, lundi le 2 mai, lundi le 6 juin, lundi le 4 juillet, lundi le 1^{er} août, mardi le 6 septembre, lundi le 3 octobre, lundi le 7 novembre, lundi le 5 décembre. Les séances débuteront à dix-neuf heures.

ADOPTÉE

15) Date d'adoption des prévisions budgétaires

Les membres du conseil sont tous d'accord que la séance extraordinaire pour l'adoption des Prévisions budgétaires 2022 et le Plan triennal des immobilisations ait lieu le 10 janvier 2022 à 18 heures 30.

16) Avis de motion pour adopter un règlement fixant le taux de taxation et services

2021-125 Résolution no 2021-125

Avis de motion est donné par la conseillère Jacqueline Désindes à l'effet que le règlement visant à fixer la tarification et les taxes 2022 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

17) Entente Bury- matières résiduelles

La directrice générale informe d'un problème au ramassage de matières résiduelles et d'une entente signée entre Newport et Bury en 2007. Il appert que Newport fait le ramassage des deux endroits. Après discussion avec la directrice générale de Bury, celle-ci a informé que le sujet serait discuté en comité de travail. Après information, le propriétaire de Newport situé au 379 chemin Knicky-Knocky a assuré que la municipalité de Newport a toujours ramassé les vidanges.

La municipalité de Bury a informé le 6 octobre dernier que les membres du conseil ont été unanimes quant à la poursuite de l'entente. Cependant le propriétaire au 379, chemin Knicky-Knocky a assuré que c'est la municipalité de Newport qui ramasse le bac.

2021-126 Résolution no 2021-126

CONSIDÉRANT que les municipalités de Bury et Newport ont conclu pas le passé une entente afin d'échanger le service de la collecte des matières résiduelles, sans frais pour les deux parties;

CONSIDÉRANT que l'entente concernait le commerce au 379, chemin Knicky-Knocky à Newport et, les résidences du 97, 64 et le 47 chemin Kirkpatrick à Bury;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur de matières résiduelles de Newport fait la cueillette à Newport et à Bury;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bury a été averti que Newport procède à la cueillette des matières résiduelles dans les deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, et résolu

QUE le conseil municipal de Newport informe la municipalité de Bury de l'intention d'annuler l'entente intitulée ENTENTE RELATIVE à un échange de service de cueillette de matières résiduelles de la part de Newport à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE à l'Unanimité

18) Demande d'autorisation à la CPTAQ

Le ministère des Transports du Québec doit obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation autre qu'agricole d'un terrain nécessaire à la réalisation du projet de réparation du ponceau P-12921. Cette parcelle est située en territoire agricole de la municipalité de Newport.

Le projet 154-19-0617 consiste au retrait de murs en retour situés entre le ponceau P-12921 et un barrage privé ainsi qu'au reprofilage des talus. En effet, un de ces murs est fortement déformé: la rupture des murs pourrait entraîner une obstruction majeure à l'écoulement de l'eau et affecter ainsi l'intégrité structurale du ponceau et de la route. Or, une partie du mur se trouve sur un lot (5 001 633) n'appartenant pas au MTQ. Pour réaliser ces travaux, le MTQ doit donc acquérir une partie de ce lot. L'acquisition vise une superficie de 0,00079 ha. Une servitude temporaire de 0,01022 ha est également requise pour réaliser ces travaux.

Ce projet est conforme à la réglementation municipale, une résolution du conseil est nécessaire.

Dans ce cas l'article 62 n'a être pris en considération, il s'agit d'infrastructure du MTQ en place qui doivent être réparées et améliorées.

Luc Deslongchamps,
Inspecteur en bâtiment

2021-127 Résolution no 2021-127

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec doit obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation autre qu'agricole d'un terrain sur le lot 5 001 633 nécessaire à la réalisation du projet de réparation du ponceau P-12921;

ATTENDU que le projet d'acquisition d'une partie du lot 5 001 633 et d'une servitude temporaire de 0,01022 hectare est également requise;

ATTENDU qu'il s'agit d'infrastructure du MTQ en place qui doivent être réparées et améliorées, l'article 62 n'a pas été considérée;

ATTENDU que ce projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Timothy Morrison et résolu d'aviser la CPTAQ que la municipalité de Newport n'a pas objection au projet du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE à l'Unanimité

19) Piste Cyclables, Sawyerville – Newport – St-Isidore de Clifton

Suite à la demande de M. Henry Paintin pour une rencontre avec tous les propriétaires de Newport et le conseil pour une discussion portant sur la piste cyclable, le conseil propose le 6 ou le 13 janvier 2022 en la salle du conseil. M. Dominic Provost, d.g. de la MRC du HSF et Alexandra Bernier du CLD du HSF seront avisés.

20) Varia ouvert

Monsieur le maire donne des informations sur les travaux à faire à la bâtisse municipale dans le cadre du programme Prabam.

Aussi la directrice générale informe qu'un ordinateur est désuet au bureau et ne fonctionne plus à pleine capacité. Des informations seront prises pour le remplacer par un portable ainsi qu'équiper Monsieur le maire d'un portable compatible aux demandes.

21) Période de Questions

22) Fin de la séance.

2021-128 Résolution no 2021-128

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Désindes, il est résolu que la séance soit levée à 20H40

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)

Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 15 novembre 2021.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière